

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2024

Etaient présents :

Laurent TORGUE, Danielle SERILLON, Monique LEPINE, Alex AGERON Pascal BORGNE, Florence RAVINET, Fernando Do NASCIMENTO, Pierre BARJON, Catherine CONSTANTIN, Benoit CHAUMARD, Virginie LIVET, Frédéric BOISSONNET

Absents ayant donné pouvoir : Pierre Yves BOUDIN a donné pouvoir à Danielle SERILLON – Catherine CLEMENT a donné pouvoir à Laurent TORGUE

Absent : Eddy DELABEYE

Le quorum étant atteint monsieur le maire ouvre la séance.

2/ Fernando Do NASCIMENTO est désigné secrétaire de séance.

3/ Après avoir rappelé l'ordre du jour, monsieur le maire propose de rajouter une délibération au point « budget lotissement » pour l'autoriser à signer l'acte d'achat concernant l'acquisition d'un terrain d'environ 30 m² appartenant à Mme Evelyne Bochmans Courbon

Monsieur le maire soumet ensuite le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2024 à l'approbation du conseil municipal. Une rectification de date est apportée au procès-verbal sur D/2024/15 il faut lire « délibération du 8 novembre 2023 » - Le procès-verbal est ensuite voté à l'unanimité –

Monsieur le maire propose d'aborder le premier sujet :

AFFAIRES GENERALES- FINANCES

TARIFS 2024

D/2024/17 : marché hebdomadaire

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les tarifs du droit de place du marché hebdomadaire n'ont pas été réactualisés depuis 2010. Il propose à l'assemblée, dans le cadre du vote du budget 2024, de revoir ces tarifs à la hausse comme suit :

	le mètre linéaire depuis 2010	Proposition
Abonné	0.37 €	0.50 €
Non abonné	0.45 €	1.00 €

Ceci exposé, Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **FIXE à compter du 1^{er} juillet 2024** les tarifs du droit de place du marché hebdomadaire comme suit : **Abonné : 0.50 € le mètre linéaire Non abonné : 1 € le mètre linéaire**

D/2024/18 : Concessions cimetièrè

Monsieur la maire rappelle à l'assemblée que les tarifs des concessions au cimetière n'ont pas été réactualisés depuis 2005 Il propose à l'assemblée, dans le cadre du vote du budget 2024, de revoir ces tarifs à la hausse comme suit :

	15 ans		30 ans	
Concession	1 m x 2.5	2 m x 2.5	1 m x 2.5	2 m x 2.5
Tarifs 2005	100 €	200 €	200 €	400 €
Proposition 2024	150 €	250 €	300 €	500 €

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2024

Ceci exposé, Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **FIXE à compter du 1^{er} juillet 2024** les tarifs des concessions comme suit :

	15 ans		30 ans	
Concession	1 m x 2.5	2 m x 2.5	1 m x 2.5	2 m x 2.5
Tarifs	150 €	250 €	300 €	500 €

BUDGET PRINCIPAL

Avant de procéder au vote des taux 2024 et au vote du budget monsieur le maire rappelle que la situation économique mondiale et européenne connaît toujours de fortes tensions –

Monsieur le maire explique que la croissance dans la zone euros devrait rester relativement atone, avec une inflation qui devrait baisser progressivement. Une revalorisation des bases fiscales de 3.9 % et certaines mesures en faveur de la planification écologique ont été édictées dans la loi de finances 2024 -

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Monsieur le maire présente l'Etat de notification des produits prévisionnels et des taux pour 2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOC.					
I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024					
Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 158 566	33,34	98,55	1 217 000	405 748
Taxe foncière non bâties (TFNB)	9 954	84,51	195,86	10 300	8 705
Taxe d'habitation (TH)	120 022	7,58	52,17	102 800	7 792
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	422 245

Monsieur le maire présente également à titre de comparaison les taux départementaux et nationaux

	TFPB	TFNB	THRS
Commune	33,34%	84,51%	7,58%
Département	38,88%	80,02%	21,39%
National	39,42%	50,82%	24,45%

Monsieur le maire rappelle que les bases prévisionnelles 2024 ont augmentée de 3.9 % et explique que la commission des finances a proposé de ne pas augmenter les taux en 2024 – il sollicite l'avis de l'assemblée. Monsieur Chaumard propose une éventuelle augmentation uniquement en ce qui concerne la taxe d'habitation - Il est rappelé de porter une attention particulière au respect des règles de lien entre les taux lors du vote et notamment en cas d'augmentation différenciée de ceux-ci (réf : note DGFIP mars 2024)

-Après discussions il est finalement convenu de ne pas augmenter les taux pour 2024-

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2024

D/2024/19 :

Monsieur le maire propose à l'assemblée de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 il rappelle les taux votés en 2023

- Taxe foncière : 33.34 %
- Taxe foncière non bâti : 84.51 %
- Taxe d'habitation : 7.58 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents **DECIDE** d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière : 33.34 %
- Taxe foncière non bâti : 84.51 %
- Taxe d'habitation : 7.58 %

CHARGE monsieur le maire de notifier cette décision et de transmettre l'Etat 1259 complété aux services préfectoraux et de transmettre une copie de ces documents au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques-

D/2024/20 : Vote des subventions au CCAS et aux Associations

Monsieur le maire propose, au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes au CCAS et aux associations dans le cadre du vote du budget 2024 :

		MONTANT	
CCAS de SERRIERES		2 500	
ASSOCIATIONS	MONTANT	ASSOCIATIONS	MONTANT
ACCA Serrières	100	Association des Sauveteurs	130
AGV Sablons Serrières	100	FNACA	100
Amicale Laïque	100	Hand Ball Sablons Serrières	100
Amicale laïque (forfait cantine)	1000	Le réveil Sablonnais Serriérois	1144
Amicale laïque (participation classe découverte sub except.)	880	Les amis de la réserve de l'île la platière	150
Amicale laïque (versement sub Département)	1 120	Le Gas Vidette	100
Amicale Boules Serrières Sablons	100	Musique et Orgues	100
Association des Maires de l'Ardèche	425	OGEC	18 000
Bibliothèque Sablons	150	PARFER	151
BOCSS	520	Serrières Autrefois	100
Cap sur le Rhône	300	Serrieres Autrefois (sub exceptionnelle)	80
Comité franco-suisse	100	Soleil d'Automne	100
Comité des fêtes	100	SCV VDI	100
Comité des fêtes (sub exceptionnelle fêtes des 2 rives)	2000	Union sportive Chanas Sablons Serrières	732
Conscrits Sablons/ Serrières	100		

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2024

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des présents VALIDE les subventions proposées et leurs inscriptions au budget primitifs 2024 au compte 65748 pour un montant de **28 182 €** et au compte 657362 pour un montant de **2 500 €**

Monsieur le maire liste ensuite les prévisions de dépenses d'investissement (hors restes à réaliser et remboursement d'emprunt) à retenir : les travaux de rénovation énergétique des cités florales et Bellerives, des travaux de voirie et d'éclairage public et l'achat de divers matériels pour les services techniques et l'école-

D/2024/21 : VOTE DU BUDGET 2024

Le conseil municipal,

- Vu la présentation par monsieur le maire des prévisions budgétaires pour 2024 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- Considérant que le projet de budget du BP 2024 soumis au vote par chapitre comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		875 258,00	0,00	0,00	994 426,39	994 426,39	0,00	994 426,39	994 426,39
011	Charges à caractère général (3)	267 813,00	0,00	0,00	255 670,39	255 670,39	0,00	255 670,39	255 670,39
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	312 620,00	0,00		336 974,00	336 974,00		336 974,00	336 974,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	171 103,00	0,00	0,00	200 299,00	200 299,00	0,00	200 299,00	200 299,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		751 536,00	0,00	0,00	792 943,39	792 943,39	0,00	792 943,39	792 943,39
66	Charges financières	13 250,00	0,00		15 096,00	15 096,00		15 096,00	15 096,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		13 250,00	0,00	0,00	15 096,00	15 096,00		15 096,00	15 096,00
Total des dépenses réelles		764 786,00	0,00	0,00	808 039,39	808 039,39	0,00	808 039,39	808 039,39
023	Virement à la section d'investissement	110 000,00			177 700,00	177 700,00		177 700,00	177 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	472,00			8 687,00	8 687,00		8 687,00	8 687,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		110 472,00			186 387,00	186 387,00		186 387,00	186 387,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									994 426,39

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2024

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		872 375,27	0,00	890 794,00	890 794,00	890 794,00
013	Atténuations de charges (2)	6 500,00	0,00	9 100,00	9 100,00	9 100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	30 600,00	0,00	44 150,00	44 150,00	44 150,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	105 986,00	0,00	103 222,00	103 222,00	103 222,00
731	Fiscalité locale	326 687,27	0,00	301 477,00	301 477,00	301 477,00
74	Dotations et participations (2)	225 592,00	0,00	226 158,00	226 158,00	226 158,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	177 010,00	0,00	198 000,00	198 000,00	198 000,00
Total des recettes de gestion des services		872 375,27	0,00	882 107,00	882 107,00	882 107,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		872 375,27	0,00	882 107,00	882 107,00	882 107,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	8 687,00	8 687,00	8 687,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	8 687,00	8 687,00	8 687,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						103 632,39
Total des recettes de fonctionnement cumulées						994 426,39

INVESTISSEMENT

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 454 203,56	193 034,97	0,00	2 318 490,59	2 318 490,59	0,00	2 511 525,56
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	1 854,00	1 854,00	0,00	1 854,00	1 854,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	3 702,00	3 702,00	0,00	3 702,00	3 702,00
21	Immobilisations corporelles	174 579,56	12 034,97	571 663,59	571 663,59	0,00	571 663,59	583 698,56
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 212 285,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 386 864,56	33 034,97	0,00	577 219,59	577 219,59	0,00	610 254,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	67 339,00	0,00	1 674 084,00	1 674 084,00	0,00	1 674 084,00	1 674 084,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		67 339,00	0,00	0,00	1 674 084,00	1 674 084,00	0,00	1 674 084,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
Total des dépenses réelles		2 454 203,56	193 034,97	0,00	2 251 303,59	2 251 303,59	0,00	2 444 338,56
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	8 687,00	8 687,00	0,00	8 687,00	8 687,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	58 500,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	67 187,00	67 187,00	0,00	67 187,00	67 187,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								2 511 525,56

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2024

RECETTES						
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 264 343,92	518 124,19	1 132 129,00	1 132 129,00	1 650 253,19
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 795 583,00	358 124,19	415 742,00	415 742,00	773 866,19
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 135 583,00	358 124,19	415 742,00	415 742,00	773 866,19
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	18 760,92	0,00	470 500,00	470 500,00	470 500,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		18 760,92	0,00	471 500,00	471 500,00	471 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
Total des recettes réelles		2 154 343,92	518 124,19	887 242,00	887 242,00	1 405 366,19
021	Virement de la section de fonctionnement	110 000,00	0,00	177 700,00	177 700,00	177 700,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	67 187,00	67 187,00	67 187,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		110 000,00	0,00	244 887,00	244 887,00	244 887,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						861 272,37
Affectation au compte 1068 (8)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						2 511 525,56

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le budget primitif 2024 est adopté et voté au niveau du chapitre conformément aux tableaux ci-dessus :

- en fonctionnement dépenses et recettes pour un montant de **994 426.39 €**
- en investissement dépenses et recettes pour un montant de **2 511 525. 56 €**

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

D/2024/22 : Acquisition d'un terrain d'environ 30 m²

Monsieur le maire rappelle au conseil sa délibération du 27 mars dernier autorisant la signature d'un compromis de vente avec Mme Evelyne Bochmans Courbon pour faire l'acquisition d'un terrain d'environ 30 m² et attenant au terrain de la commune pour un montant de 4500 €

Afin de réitérer l'acte, monsieur le maire demande à son conseil de l'autoriser à signer l'acte d'achat et d'effectuer toutes les démarches administratives s'y rapportant

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Vu la délibération du D/2024/13 portant sur l'acquisition d'un terrain d'environ 30 m²

AUTORISE monsieur le maire à signer l'acte d'achat et tous les documents se rapportant à cette affaire, et à constituer toute servitude pouvant concerner la parcelle acquise et à généralement faire le nécessaire.

D/2024/23 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2024

Monsieur le maire propose de passer au vote du budget annexe, il explique que toutes les opérations concernant ce projet doivent être retracées dans un budget annexe qu'il convient d'adopter - Monsieur le maire informe l'assemblée que le montant les travaux de viabilisation sont estimés à environ 60 000 € - Il rappelle que les 2 lots créés seront vendus pour un total de 192 000 € (160 000 € HT) - Monsieur le maire propose de passer au vote du budget 2024 il précise que le budget sera voté en HT.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2024

Le conseil municipal,

- Vu la présentation par monsieur le maire des prévisions budgétaires pour 2024 en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- Considérant que le projet de budget du BP 2024 soumis au vote par chapitre comme suit :

Fonctionnement

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	117 000,00	117 000,00	0,00	117 000,00	117 000,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	58 500,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	58 500,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	58 500,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			58 500,00	58 500,00		58 500,00	58 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			58 500,00	58 500,00		58 500,00	58 500,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									117 000,00

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	218 500,00	218 500,00	218 500,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		58 500,00	58 500,00	58 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		58 500,00	58 500,00	58 500,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						218 500,00

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2024

Investissement

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	117 000,00	117 000,00	0,00	117 000,00	117 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	58 500,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	58 500,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	58 500,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	58 500,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	58 500,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								117 000,00

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	0,00	0,00	117 000,00	117 000,00	117 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	58 500,00	58 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	58 500,00	58 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	58 500,00	58 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	58 500,00	58 500,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	58 500,00	58 500,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					117 000,00

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le budget primitif 2024 est adopté et voté au niveau du chapitre conformément aux tableaux ci-dessus :

- en fonctionnement dépenses pour 117 000 € et recettes pour un montant de 218 500 €
- en investissements dépenses et recettes pour un montant de 117 000 €

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2024

TRAVAUX, ETUDES DE PROJETS, VOIRIE, URBANISME, LOGEMENTS COMMUNAUX

D/2024/24 : Demande de fonds de concours 2024 auprès de la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo dans le cadre du fonds de solidarité aux communes -

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

Préalablement à l'aménagement de la rue de Bel Air à Serrières, il convient de réaliser les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement (réhabilitation du réseau unitaire en réseau eaux pluviales strictes et création d'un réseau d'eaux usées strictes) par Annonay Rhône Agglo.

Annonay Rhône Agglo est compétente en matière de réseau d'eaux pluviales depuis le 1er janvier 2020 par suite d'un transfert de compétences.

Pour tous les travaux effectués dans le cadre de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, il est décidé en application de la délibération 2021-403 du 9 décembre 2021 concernant la prise de compétence eaux pluviales (GEPU), que les communes à partir de 2023 participeront à hauteur de 50% du montant total de l'opération, déduction faite des subventions.

La convention d'attribution d'un fonds de concours définit les modalités de versement du fonds de concours, cette contribution est rendue possible par l'article L.5216-5 VI du Code Général des collectivités territoriales.

L'enveloppe prévisionnelle relative à la part réseau des eaux pluviales est estimée à 3 380,00 €. HT. Le montant du fonds de concours sera donc de 1 690,00 € HT.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité de présents :

VU l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2021-403 en date du 9 décembre 2021 portant transfert de compétences eaux pluviales urbaines,

VU le projet de convention d'attribution d'un fond de concours ci-annexé,

APPROUVE les termes de la convention portant sur l'attribution d'un fonds de concours pour les travaux d'eaux pluviales de mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue de Bel Air à Serrières et en annexe de la présente délibération.

PRÉCISE que l'enveloppe prévisionnelle relative à la part réseau des eaux pluviales est estimée à 3 380,00 € hors taxes et que le montant du fonds de concours sera de 1 690,00 € hors taxes.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite délibération et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Echange de terrain :

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Mme Simone Alibert qui souhaite faire un échange de terrain avec la commune sur une largeur d'environ un mètre et le long de sa parcelle limitrophe avec celle de la commune située au niveau du cimetière –

Après discussion il est décidé de ne pas donner suite à la demande, en effet le coût inhérent à cet échange serait disproportionné par rapport à la surface à échanger. Aussi, monsieur le maire propose tout simplement l'achat des parcelles enclavées afin de permettre une capacité de stationnement aux abords du cimetière. Un courrier lui sera adressé en ce sens.

D/2024/25 : Projet de cession du domaine public à 2 commerçants :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les demandes faites par 2 commerçants de Serrières qui souhaitaient acquérir une partie du domaine public devant leur commerce afin

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2024

d'optimiser leur espace commercial – Il rappelle également que lors du conseil municipal du 21 février dernier, l'assemblée avait donné un avis favorable sur le principe -
Monsieur le maire informe le conseil qu'il a été relancé à ce sujet par les demandeurs et propose de définir les conditions et le prix de vente –
Monsieur le maire rappelle que les commerçants de Serrières sont autorisés à occuper le domaine public moyennant une redevance annuelle d'un montant de 10 € / m² selon la surface occupée.
Monsieur le maire propose de s'y référer pour fixer le prix de vente comme suit :

- 10 années de taxe d'occupation x 10 € x le nombre de m² à acquérir

Il propose également que l'ensemble des frais liés à cette cession soit pris en charge par les acquéreurs - Dans le cas d'un accord, monsieur le maire explique qu'une enquête publique devra être lancée préalablement à la cession -

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des présents

ACCEPTE de fixer le prix de vente comme suit : 10 années de taxe d'occupation x 10 € x le nombre de m² à acquérir -**DIT QUE** l'ensemble des frais concernant la cession du domaine public sera pris en charge par les acquéreurs - **AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires se rapportant à cette affaire.

D/2024/26 Acquisition d'une parcelle communale et d'une partie d'un chemin rural



Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la demande faite par M. Maxime Hanser domicilié au lotissement « la garenne » à Serrières qui souhaite faire l'acquisition d'une parcelle communale cadastrée AH 68 d'environ 160 m² et d'une partie d'un chemin rural qui borde sa propriété –
Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'un avis de principe avait été donné lors de la réunion du conseil du 22 mars 2023 - Des élus se sont rendus sur place pour situer la parcelle et la partie du chemin rural objet de la demande.
Monsieur le maire explique que concernant la parcelle communale cadastrée AH 68 celle-ci ne représente aucun intérêt pour la commune et pourrait être cédée, de même pour la portion du chemin rural dont le tracé a disparu et qui n'est plus utilisé par le public –
Ceci exposé monsieur le maire demande à son conseil de délibéré :

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 avril 2024

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents

DONNE un accord de principe sur le projet de cession de la parcelle communale cadastrée AH 68 d'une contenance d'environ 160 m² et sur la cession d'une portion de chemin rural au profit de monsieur Maxime Hanser.

AUTORISE le maire à lancer une enquête publique préalablement à l'aliénation d'une partie du chemin rural considéré et ce au profit de monsieur Maxime Hanser

FIXE le prix de cession de la parcelle communale ainsi que la partie du chemin rural qui sera cédée à 1 € le m² -

DIT QUE l'ensemble des frais inhérents à la vente ainsi que les honoraires du commissaire enquêteur seront pris en charge par l'acquéreur.

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette affaire

CCANNONAY RHONE AGGLO

Point PLUIh

Monsieur le maire rappelle que toutes les communes de l'agglomération devaient émettre un avis sur le projet PLUIh – Monsieur le maire explique qu'une commune a émis un avis défavorable ce qui a remis en cause l'arrêt du 12 décembre dernier - Un nouvel arrêt a donc été soumis au vote en conseil communautaire en date du 11 avril 2024 et le projet a été voté cette fois si à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle que le projet doit être soumis à enquête publique, celle-ci permettra d'informer l'ensemble du public sur le projet et de formuler des observations auprès du commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif -

L'enquête se déroulera du 14 mai au 18 juin, 9 lieux ont été désignés par la commission d'enquête pour accueillir l'enquête publique dont la commune de Serrières. En parallèle les PPA (personnes publiques associées) seront consultées.

A la fin de l'enquête le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions- le PLUIh pourrait être modifié suivant les avis et requêtes recueillis - Le projet devra ensuite être approuvé en conseil communautaire pour être opposable vers le 2^{ème} trimestre 2025

Concernant plus particulièrement la commune, monsieur le maire informe l'assemblée de la réunion technique qui a eu lieu en mairie avec les représentants de l'Agglomération, du Scot, la MOE, le syndicat des 3 rivières. Celle-ci portait sur l'aménagement de la zone de Vernat et l'OAP de l'Helvétia (emprise Ehpad actuelle)

Pour la zone de Vernat le classement en 1AU a été acté sur le principe, la zone humide sera reconsidérée et il a été convenu que l'accès à la zone depuis la RD86 sera réétudié par le service des routes.

Pour l'OAP (Orientation et Aménagement Programmé) de l'Helvétia (emprise Ehpad actuelle) concernant la hauteur des constructions (10m maximum), la commune a proposé que cette zone ne soit pas limitée à 10m maximum mais à la hauteur du bâtiment le plus haut existant actuellement soit R +3. Ceci permettrait une meilleure densification des logements.

AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, JEUNESSE, PETITE ENFANCE

ECOLE

Monique Lépine donne lecture du compte rendu du conseil d'école du 14 mars 2024 :

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 avril 2024

A retenir :

L'effectif actuel de 52 élèves

L'évaluation de l'école : pas de compte rendu pour l'instant

Le cycle piscine se poursuit -

Les activités à venir :

Le 1^{er} juin les élèves participeront à l'opération « nettoyons Serrières »

Course d'orientation le 13 juin

Classe découverte du 17 au 21 juin aux Ollières avec le thème des jeux olympiques

Sortie au musée des marinières le 4 juillet

Les petits déjeuners servis aux enfants de la maternelle sont toujours autant appréciés et nécessaires !

CME

Visite de la gendarmerie et de la caserne des pompiers

Inscription au concours « c'est quoi être citoyen » organisé par l'association des maires de l'Ardèche et en collaboration avec les maires de France.

SIEJ :

Une restructuration est en cours entre SIEJ et la section loisirs –

Il n'y aura pas d'augmentation de la cotisation pour 2024.

ENVIRONNEMENT, PREVENTION DES RISQUES, SECURITE

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre du plan stratégique de gestion des déchets, la 1^{ère} rencontre thématique sur la prévention des déchets a eu lieu le 11 avril dernier -

Au programme de la journée :

Pour les élus et agents techniques : les modalités administratives et techniques + formation pour la mise à disposition d'un broyeur partagé.

Pour les élus référents « prévention et gestion des déchets » 1^{er} rencontre avec le groupe de travail pour définir les pistes pour améliorer la gestion des déchets ménagers afin d'en réduire les volumes.

D/2024/26 Mise en place d'une procédure administrative pour dépôts sauvages et violation de la réglementation applicable sur le domaine public et /ou privé

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il est fréquemment constaté sur le territoire de la commune et au niveau des ilots de propreté, des dépôts sauvages et des déversements de toute nature qui portent atteinte à la salubrité publique et à l'environnement.

Il rappelle également que ceci entraîne un préjudice financier à la commune qui doit prendre en charge les frais d'enlèvement des déchets et le nettoyage des sites -

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une procédure administrative peut être mise en place afin de verbaliser, après mise en demeure, tout particulier ou personne morale, ayant procédé à des dépôts illicites sur le domaine public et/ ou privé.

Monsieur le maire propose de facturer, au particulier ou à la personne morale responsable des dépôts illicites, les prestations d'enlèvement et de nettoyage des dépôts pour un montant forfaitaire de 300 €.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 avril 2024

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2212-2-1, L2212-4, L 2224-13 et L 2424-17-
- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L1311-1, L 1311-2, L1312-1, L 1312-2
- Vu le code de l'Environnement et notamment les articles L 541-1 à L 541-6

DECIDE de facturer au particulier ou à la personne morale responsable des dépôts illicites, les frais d'enlèvement et de nettoyage pour un montant forfaitaire de 300 €.

DIT QUE cette décision sera applicable à compter du **1^{er} mai 2024**

DIT QU'UN arrêté municipal réglementant les dépôts sauvages de déchets de toutes nature et ordures ménagères sera pris par monsieur le maire.

COMMUNICATION, CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

1/ Musée des Mariniers :

D/2024/28– Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

IL appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Monsieur le maire explique qu'en raison de l'ouverture du Musée des Mariniers à compter du 1^{er} juin 2024 jusqu'aux journées européennes du patrimoine soit le 22 septembre 2024 il y a lieu de recruter une personne qui sera chargée de l'accueil au public et des visites guidées.

Monsieur le maire propose de créer un emploi non permanent à temps complet, pour un accroissement saisonnier d'activité au Musée des Mariniers, ceci dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois dans les 12 mois consécutifs

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et avoir délibéré à l'unanimité des présents :

DECIDE de créer un emploi non permanent d'agent d'accueil et guide à temps complet pour un accroissement saisonnier d'activité au Musée des Mariniers à compter du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 22 septembre 2024.

DIT QUE la rémunération de l'agent est fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint du patrimoine 1^{er} échelon

AUTORISE monsieur le maire à recruter et signer le contrat à intervenir entre la commune et l'agent

Danielle Sérillon rappelle que des travaux de peinture du plafond de l'entrée ont été effectués par l'association Serrières Autrefois - L'inventaire des collections est toujours en cours.

2/ Salon du livre :

Catherine Constantin donne le bilan :

Environ 150 personnes se sont déplacées pour cette journée, mais elle déplore le peu de Serriérois présents !

25 auteurs étaient présents et plutôt satisfaits de leur journée, avec pour certains la vente de leurs livres – ils souhaitent revenir l'année prochaine-

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2024

Pour information le nouveau site internet n'est toujours pas opérationnel. La saisie des données est très compliquée. De plus, le site a été interdit d'accès, ceci afin de terminer la formation de toutes les communes, ainsi aucune saisie n'a pas pu être effectuée pendant plusieurs semaines,

La séance est levée à 20 H 45

Le maire

Le secrétaire